

Prix, cartels and Co. : peau de chagrin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 762

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Démocratie à la carte

Mardi passé, le libéral genevois Gilbert Coutau, et avec lui une majorité du Conseil national, ont refusé d'inclure les taux d'intérêt dans la surveillance des prix. Malgré le mandat constitutionnel clairement adopté par le peuple.

Jeudi passé, le libéral genevois Gilbert Coutau, ont refusé un impôt sur l'énergie destiné à combattre le dépérissement des forêts; le député genevois n'a pas manqué de rappeler que le peuple avait clairement rejeté un tel impôt.

Quelques détails et analyses supplémentaires sur cette semaine extraordinaire aux Chambres fédérales!

PRIX, CARTELS AND CO.

Peau de chagrin

A l'ombre de la forêt dépérissante, deux débats plus techniques d'apparence, au moins aussi significatifs en réalité: sur deux projets de lois-sœurs, s'appliquant l'une et l'autre aux organisations cartellaires et analogues (monopoles et entreprises dominantes). Engagés par des voies différentes, les deux débats ont abouti au même résultat: en matière de législation sur les cartels comme de surveillance des prix, le Conseil national a creusé l'écart entre les intentions et les aspirations d'une part, et leur traduction en termes de loi d'autre part.

La révision de l'actuelle loi sur les cartels, en vigueur depuis tout juste vingt et un ans, a été pro-

voquée par une motion déposée en 1971 par le conseiller national Leo Schürmann, alors président de la Commission des cartels. Passons sur les dix années qu'il aura fallu pour élaborer le projet de nouvelle loi, présenté en mai 1981 par le Conseil fédéral. A ce stade déjà, une partie seulement des propositions formulées dans la motion Schürmann était retenue: on introduisait expressément la pratique des «études préalables» en cas d'entraves présumées à la concurrence, et on prévoyait enfin des sanctions pénales pour les ententes qui n'observeraient pas les recommandations de la Commission des cartels, ne se conformeraient pas aux décisions administratives ou ne respecteraient pas le devoir de renseigner; on proposait aussi un système d'annonce — après coup! — des fusions et autres opérations de concentration d'entreprises, mais on oubliait l'obligation de déclarer les ententes cartellaires. Pas de registre des cartels donc, pas davantage de liste des organisations analogues dont le portrait-robot demeure assez flou. Pas davantage de dispositions sur la «nécessité de suivre plus

attentivement la formation des prix», bien qu'au moment de la rédaction du projet de nouvelle loi sur les cartels (1979-81) personne ne croyait au succès de l'initiative populaire en faveur d'une surveillance permanente des prix à motivation non conjoncturelle (initiative déposée en juin 1979, flanquée d'un contre-projet fédéral en mars 1982 et, malgré cela, acceptée par le peuple et les cantons en novembre 1982).

LAMINAGE PARLEMENTAIRE

Inutile de dire que les Chambres n'ont rien ajouté au timide projet du Conseil fédéral, dont les termes définitifs ont été arrêtés par un groupe de travail aux trois-quarts radical — le quart restant n'étant autre que le PDC Schürmann — et défendus par le très libéraliste Fritz Honegger.

En octobre 1982, le Conseil des Etats procédait à une réduction du projet qui posait d'emblée la question de l'opportunité de poursuivre la révision.

LOBBIES

Sacré virus!

Annoncée à la veille de l'ouverture de la session extraordinaire des Chambres, la maladie du conseiller fédéral Egli a détraqué les plans des nombreux parlementaires et journalistes qui avaient spéculé sur deux jours de forêts dépérissantes pour préparer le difficile débat sur la nouvelle législation cartellaire.

Ce délai supprimé, ledit débat s'engagea avec une petite brochette d'intervenants (dûment «briefés» par leurs groupes de pression favoris) et s'acheva au bout de dix heures, alors qu'on en avait prévu une bonne quinzaine.

Du coup, la discussion sur la surveillance des prix, programmée pour jeudi et/ou vendredi, commença mardi déjà. Avec en fin d'après-midi, le très

important vote à l'appel nominal sur la question de savoir si M. Prix aurait son mot à dire en matière de taux d'intérêts, hypothécaires notamment. Inutile de revenir sur le triste score, par ailleurs pas déshonorant, de 90 voix à 79 contre une telle soumission.

Seul aspect rigolo de l'affaire: la grippe de M. Egli a surpris l'UBS elle-même. Sa dernière page d'«informations» (1/85), contenant un article du professeur Wittmann (rad., ex-PDC) contre «M. Taux», est sortie en Suisse romande après le vote au Conseil national! «Le Matin» du mercredi 6 février faisait même paraître ladite page bancaire en face du compte rendu de la séance de la veille, tandis que les autres quotidiens («24 Heures», «Suisse», «Impartial», etc.) suivaient le lendemain, conformément au plan de parution, concocté hors grippe ministérielle...

Les optimistes comptaient dès lors sur le Conseil national pour redonner quelque vigueur à l'affaire, avec l'aide du démocrate-chrétien Kurt Furgler, ministre de l'Economie publique dès janvier 1983.

Au vu du débat de la semaine dernière, l'optimisme n'est désormais plus de mise. Portée par les élections nationales de l'automne 1983 et par le courant glacial du libéralisme à la mode même sur notre continent, la majorité bourgeoise a fait passer sans concession sa notion profondément antilibérale de la concurrence. Du coup, la Suisse, traditionnellement considérée comme le paradis des cartels, offrira encore longtemps un abri sûr aux monopoles (privés et publics, ce qui n'empêchera pas de réclamer le démontage des PTT par exemple), aux groupes, trusts et autres holdings, bref à toutes les configurations d'entreprises occupant une position dominante sur le marché. Joli mariage de l'arrogance et de l'hypocrisie.

VERS UNE NOUVELLE INITIATIVE

Autre exploit du même genre, plus scandaleux encore: le (mal)traitement du projet de loi sur la surveillance des prix. Plutôt beau joueur, le Conseil fédéral présentait en priorité à la Chambre du peuple un projet de loi d'application correspondant «grosso modo» aux intentions du constituant. Le peuple souverain voulait la soumission des taux hypothécaires, une personnalité incarnant la surveillance des prix, et une extension de cette dernière à tous les prix et tarifs fixés par une autorité ou déjà surveillés par la Confédération. A l'issue du débat de la semaine dernière, on note la seule survie de «M. Prix», qui prend de plus en plus le profil indécis d'un démocrate-chrétien, si possible en fin de carrière, susceptible d'accepter cette compensation gratifiante pour l'abandon de toute prétention à marcher sur les traces de M. Schlumpf.

Pour le reste, le Conseil des Etats n'aura plus grand-chose à démantibuler. Le projet de loi qu'il

va examiner ne contient plus rien qui puisse permettre aux sénateurs de préparer leur recette de hachis préférée. A moins qu'ils ne forcent encore la note pour provoquer le référendum que la droite souhaite secrètement voir lancé par les consommatrices. Mais ces dernières savent bien qu'elles ont mieux à faire que bloquer un projet, même totalement insatisfaisant. Puisque la volonté du souverain formulée dans les termes généraux qui conviennent à une Constitution n'a pas été comprise, il suffit de la préciser... dans une nouvelle initiative populaire fédérale. Autant dire une énorme dépense d'énergie, qui serait sans doute récompensée une seconde fois en votation. Sinon plus tard, par la faute des élus.

En guise de conclusion, ce triste raisonnement, répandu comme un sophisme: 1° les citoyens votent mieux qu'ils élisent; 2° les élus votent donc moins bien que leurs mandants; 3° puisqu'ils font «quand même ce qu'ils veulent à Berne», cela ne sert plus à rien d'aller voter. Bel exercice de mobilisation démocratique.

RÉFUGIÉS

A l'échelle européenne

Assises européennes sur le droit d'asile à Lausanne les 15, 16 et 17 février (vendredi: aula de l'EPFL; samedi et dimanche: Université de Dorigny): à l'appel de la Ligue suisse des droits de l'homme, trois jours de constats, de mise en commun d'expériences pratiques à un chapitre crucial où règnent les «a priori», les slogans tout faits, les idées préconçues. Une initiative salutaire, qui permettra en prime de décroiser la question, de mettre en perspective les enjeux par-delà les frontières nationales. On voit mal, pour ce qui est de la réflexion sur le sujet, quelle autre initiative pourrait être plus utile que celle-là.

PETIT ÉCRAN

Noir et blanc

La TV couleur joue de plus en plus dans le noir et blanc. Fi des nuances, place aux contrastes violents. L'actualité politique, pour passer l'écran, est interprétée sur le mode sportif. La TV romande s'aligne. Avec la nouvelle émission «Le Défi», c'est le débat d'idées qui pénètre dans l'arène. Il faut mettre en scène les opinions, pousser l'affrontement. Du conflit, des prises de bec, pour que le téléspectateur en ait pour son argent. Avec «Le Défi», tous les ingrédients sont prévus pour un combat de qualité. La première émission a tenu ses promesses: un Franz Weber déchaîné, sachant jouer tour à tour du propos passionné et de la gravité; un avocat plus vrai que nature, n'hésitant pas à décocher les coups les plus bas pour terrasser son adversaire. A l'issue de la confrontation, on compte les points.

Fort bien. Reste que ce genre d'émission ne mène guère loin. Du spectacle à l'état pur — quand les acteurs sont doués — mais sans contenu. Quand Claude Torracinta nous annonce les convictions profondes d'une personnalité, il y a tromperie sur la marchandise. Tout au plus, une épreuve d'habileté, où accusé et accusateur cherchent à séduire le public. Et gloire au plus malin. La conviction n'a rien à voir dans cet exercice, mais bien la rhétorique, l'habileté à esquiver les coups, la capacité de se faire valoir.

Pendant des années, Claude Torracinta nous a proposé une émission de qualité, «Destins», dont plusieurs numéros resteront dans l'anthologie de la TV. Le temps d'une soirée, on pénétrait dans la vie d'une personne, par l'image et par le verbe; on se souvient aussi de Dumayet et de Desgraupes et de leur art de révéler leurs interlocuteurs. Rien de tel dans «Le Défi». Une noce à Thomas où il ne s'agit pas d'éclairer et de comprendre, mais d'abattre un homme public.